

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/23

ID : 001-200070118-20231219-DEL_23_12_19_02-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 6

Absents : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2023/12/19/02-MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Vu la délibération du 25 février 2015 de l'ex-Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne fixant le prix de vente du portage de repas à domicile à 8.40 €.

Vu la délibération N°2019/03/05/03 du 5 mars 2019 modifiant le prix de vente du portage de repas à 9.50 € à compter du 2 mai 2019,

Vu la délibération N°2021/11/30/06 du 30 novembre 2021 modifiant le prix de vente du portage de repas à 9.85 € à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération N°2023/01/31/15 du 31 janvier 2023 modifiant le prix de vente du portage de repas à 10 € à compter du 1^{er} mars 2023,

Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive explique qu'il convient de fixer un nouveau prix de vente du portage de repas afin de limiter le reste à charge supporté par la Communauté de Communes Val de Saône Centre eu égard notamment à l'augmentation du prix d'achat du repas auprès de la cuisine centrale de l'hôpital de Thoissey, qui passe de 6.80€ à 7.40€ à compter du 1^{er} janvier 2024 (dont 0.70€ pour le potage).

Il est proposé un tarif de 10.50 € (dix euros et cinquante centimes) par repas livré, qui serait appliqué à compter du 1^{er} février 2024 après information aux bénéficiaires.

Vu l'avis favorable de la commission Social et Vie Sportive du 16 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 11 décembre 2023,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

FIXE à 10.50 € (dix euros et cinquante centimes) le prix de vente d'un repas livré par le service communautaire de portage à domicile à compter du 1^{er} février 2024,

PRECISE que ce tarif n'est pas assujetti à la TVA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à Montceaux, le 19 décembre 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX